

La feuille de chou du Rouinet

Octobre 2023 (le 31), semaine 44



Fin 2023, la belle dynamique se confirme

DES ADHÉSIONS SUITE À LA FÊTE DES ASSOCIATIONS

De l'eau a coulé sous les ponts depuis la dernière feuille de chou, mais pas suffisamment pour la ferme du Rouinet et ses cultures !

Depuis la **fête arlésienne des associations** (17/9) des adhésions sont enregistrées chaque semaine. Le collectif et les référents s'activent bénévolement pour répondre aux demandes, renseigner et régler les formalités administratives.

Les commandes supplémentaires ont permis à Khalid d'arriver à **80 paniers sur une semaine**, l'objectif fixé en début d'année... mais avec une part de petits paniers qui tend à augmenter. Cela n'a pas empêché que les paniers soient bien garnis et méritent le prix demandé, même au mois de septembre où les paniers sont moins généreux.



Sur le stand de l'AMAP, quelques produits étaient présentés. Une **courge de Nice** était à l'honneur : il fallait trouver son poids. Elle pesait 7 kg 565 et les meilleures estimations ont été celles de Marlène et Olivier : 7,5 kg. Les 2 gagnants sont venus le mardi suivant au Mas Sainte Marie et se la sont partagée.

LE MONTANT ET LA DURÉE DES ADHÉSIONS

Depuis la création de l'association, les adhésions se renouvellent par année civile moyennant **20€**. Ce montant a été ramené à **15€** pour les 3 derniers mois, après la fête des associations. Maintenant, pour amorcer la campagne 2024, les adhésions ou plutôt les **ré-adhésions 2024** sont possibles et les premiers **contrats 2024** sont prêts. Ils vont commencer dès décembre pour **le miel** ainsi que les fromages et yaourts de brebis. L'adhésion est normalement pour 50 semaines de distributions annuelles car un break de 2 semaines est fait chaque année.

Mais, sachant qu'une année civile compte 1 voire 2 jours de plus, il faudrait tous les 5 ou 6 ans :
- soit rajouter une semaine de distribution
- soit faire une pause de 3 semaines à Noël

2023 -> 2024 : deux fois 50 semaines et 1 jour supplémentaire

MARDI 19 DÉCEMBRE

Cette année, le collectif et les producteurs ont constaté récemment ce décalage. Les contrats 2023 s'achèvent en semaine 50, soit mardi 12 ou vendredi 15 décembre... Alors que les vacances scolaires ne commencent que le 22 au soir !

Il a donc été proposé 1 jour supplémentaire : le mardi 19 décembre. Ce sera un jour de « marché »... « de Noël », et vous pourrez rencontrer la plupart des producteurs et/ou leurs référents. Leurs produits et leurs contrats seront disponibles sous le hangar et pourront être saisis sur AMAPJ (ce qui est déjà possible pour la plupart d'entre eux).

Seront présents également comme l'an dernier les producteurs de **noix** et de **châtaignes** (qui fait un premier apport aujourd'hui).

UN MARCHÉ DE NOËL POUR ANTICIPER 2024

Comme il n'était pas prévu sur les contrats en cours, ce 19 décembre marquera un vrai démarrage de l'an neuf. Sur plusieurs **contrats proposés** maintenant, dont celui des **légumes**, il est le premier jour du calendrier AMAP présenté.

Les adhésions 2024 ont donc bien commencé et si la paperasserie qui va avec est bien traitée en amont, l'année 2024 pourra se dérouler sereinement. Souhaitons simplement que tout se passe dans la bonne humeur et que les amapien.nes seront nombreux à poursuivre l'aventure.

NOS VALEURS À L'AMAP DU ROUINET

Cette aventure, c'est une histoire de **partage équitable** entre **paysans - producteurs** et **adhérents - consomm'acteurs**.

Dans le sigle AMAP, l'essentiel est dit : il s'agit de favoriser le **"Maintien d'une Agriculture Paysanne"**.

L'agriculture numérique, robotique et génétique que d'aucuns défendent et financent, n'est pas celle que nous vantons. (Faites une recherche avec ces 3 mots sur lilo.org et vous comprendrez)

Nos STATUTS précisent : **"de proximité, écologiquement saine, socialement équitable, économiquement viable et solidaire" ... "en mettant en place des initiatives valorisant cet esprit de solidarité" (article 2).**

Le RÈGLEMENT INTÉRIEUR ajoute que l'adhérent "s'engage à prépayer ses commandes", "devient ... **partenaire ... des producteurs**" et que l'adhésion aussi "doit ... être payée avant la signature d'un contrat d'engagement" pour "permettre au(x) producteur(s) d'**organiser leurs productions**" et de "réaliser des investissements".

Le "GUIDE DU/DE LA PARFAIT.E AMAPIEN.NE", qui accompagnait les contrats d'Anne-Marie avant la création de l'association, rappelle aussi que c'est "à un **système d'échange et de solidarité**" qu'on adhère, et qu'il est important de "rapporter tous les emballages" parce que "c'est nettement meilleur **pour l'environnement** de recycler que de produire des déchets".